

Le 0 8 DEC 2022

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exécution des articles L 2121-9 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'Aulnay-Sous-Bois a l'honneur d'informer les habitants qu'un Conseil Municipal se réunira en session ORDINAIRE le MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 à 20H00 AU LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'HOTEL DE VILLE.

Le Maire

Bruno BESCHIZZA